



Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières

Paris, le 10 février 2010

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des
Libertés,
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes,
Madame la Secrétaire d'Etat à la famille,

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons vous faire part de notre désaccord relatif à la suppression de l'adoption dite « individuelle » qui semble à l'étude à l'heure actuelle.

Alors que le nombre des adoptions internationales réalisées par la France en 2009 diminue, nous voyons avec inquiétude s'annoncer la suppression de cette voie historique d'adoption, complémentaire des adoptions réalisées avec l'aide de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) ou des organismes agréés pour l'adoption (OAA).

Avec plus de 60% d'adoptions effectuées par an en moyenne par cette voie jusqu'en 2006 et plus de 40% depuis la création de l'Agence Française de l'Adoption, **l'adoption par démarche individuelle a permis à des milliers d'enfants de trouver une famille, car elle était bien souvent la seule voie possible auxquels les pays d'origine pouvaient avoir recours.**

Nos différentes associations de parents de pays d'origine, qui regroupent à ce jour plus de 3000 familles, en sont la preuve vivante depuis plus de 15 ans.

Aussi nous attirons votre attention sur le fait que **la convention de la conférence de La Haye sur l'adoption internationale permet la Démarche Individuelle.** Cette convention oblige seulement à faire transiter les dossiers des familles adoptantes par l'autorité centrale de leur pays, le Service de l'Adoption Internationale (SAI) pour la France, vers l'autorité centrale du pays d'origine des enfants. Ceci avait d'ailleurs été mis en pratique par le prédécesseur du SAI pendant de nombreuses années, après la ratification de cette convention par la France.

Il est souvent dit que la démarche individuelle serait la voie d'adoption au sein de laquelle la corruption prospérerait le plus facilement. Sans mésestimer le

travail accompli par les OAA et leur moralité, nous affirmons que **les OAA n'apportent pas plus de garantie**. Compte tenu de leurs moyens limités qu'ils ne manquent jamais de souligner, ces organismes ne peuvent pas vérifier tous les actes accomplis par les services officiels des pays d'origine pas plus que contrôler la totale validité d'une procédure. Preuves en sont les très fâcheuses situations dans lesquelles certains d'entre eux se sont trouvés pris dans le passé. On connaît la difficulté des OAA et de l'AFA pour trouver sur place des correspondants qualifiés, compétents et fiables et les exemples de déconvenues sont légions. Souvent ces derniers sont dans l'obligation pour vivre de cumuler plusieurs fonctions, parfois voisines ou concurrentes, ce qui ne va pas dans le sens de la transparence.

Il est enfin, par ailleurs, extrêmement délicat pour eux de « faire une quelconque vérification » sans risquer que le pays d'origine ne se sente mis en cause dans sa souveraineté et dans son légitime pouvoir de décision.

En tant que parents adoptifs, nous nous inquiétons du relais possible par les media d'une image seulement négative de la démarche individuelle facilement décrite comme malsaine voire mafieuse. Nous pouvons témoigner qu'une telle **image injuste, fausse et caricaturale blesse enfants et parents**, et nuit à leur réputation et à leur dignité.

Nous rappelons avec force que **la démarche individuelle fait l'objet d'un encadrement administratif (l'agrément) et judiciaire tant en France que dans les pays d'origine**. Tout enfant adopté en démarche individuelle bénéficie de la protection prévue par la loi de ses pays d'origine et d'accueil, dont la plupart sont aujourd'hui membres de conventions internationales sur la protection des enfants et de leurs droits.

Nous espérons vivement que ces arguments seront de nature à susciter une réflexion commune sur la remise en cause de la démarche individuelle, qui a permis à près de 20 000 enfants de trouver une famille en France au cours des années 2000.

La fermeture de la voie de l'adoption individuelle, si elle devait se confirmer, ne pourrait se concevoir selon nous qu'à moyen terme, laissant ainsi du temps pour permettre à l'AFA et aux OAA de prendre le relais auprès des familles disposant d'un agrément. C'est pourquoi nous proposons de :

- pousser les OAA à couvrir obligatoirement l'intégralité du territoire national afin que tout adoptant, quel que soit son département de métropole ou d'outre-mer, ait des chances équivalentes d'adopter.
- demander à tous les OAA de fournir des rapports annuels d'activité pour améliorer la transparence de leur action.
- donner à l'AFA les moyens d'être résolument plus efficace en particulier dans les pays dans lesquels les OAA « privés » ne seront pas présents.

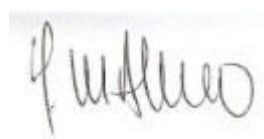
Nos amis italiens nous en démontrent la faisabilité tous les jours, puisque leurs OAA ont réalisé 3977 adoptions internationales en 2008 et 3964 en 2009. Il y a donc **une réelle marge de progression** pour l'AFA et les OAA français et **elle doit être exploitée avant d'envisager de décapiter la voie historique de l'adoption internationale.**

Le but ultime reste pour nous de donner une famille à un enfant.

Nous sommes conscients que la catastrophe récente survenue en Haïti va entraîner une suspension inéluctable des adoptions dans ce pays pendant quelque temps. Nous serons très attentifs à ce que la reprise qui interviendra ensuite, si elle devait se faire sans adoptions par démarche individuelle, soit minutieusement préparée afin d'apporter des solutions satisfaisantes aux enfants haïtiens en attente de famille. Pour mémoire, avant le séisme, Haïti était le premier pays d'origine pour la France et près de 2 adoptions sur 3 s'y faisaient encore en 2009 par démarche individuelle.

Nous vous réitérons, à toutes fins utiles, notre souhait de coopérer à toute action qui pourrait favoriser l'arrivée en France d'enfants adoptables, comme nous le faisons depuis des années dans le cadre de notre présence au Conseil Supérieur de l'Adoption.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Ministres, à l'assurance de notre considération distinguée.



Hélène MAHEO
Présidente